



# Personne compétente en radioprotection – Formation passerelle - Secteur Médical niveau 2 - Sources non-scellées



## Durée

31.50 Heures

4.5 Jours



## Pré Requis

Personne titulaire du diplôme de PCR niveau 2 option sources scellées en cours de validité selon la version de l'Arrêté du 06/12/2013



## Public Concerné

Toute personne appelée à exercer les fonctions de personne compétente en radioprotection de niveau 2 dans le secteur médical concernée par les sources non-scellées et scellées associées à leurs contrôles.

## Objectifs :

A l'issue de la formation définie l'article 3 de l'arrêté du 18/12/2019, le stagiaire doit avoir acquis le savoir nécessaire pour effectuer les missions qui sont dévolues à la personne compétente en radioprotection de niveau 2 concernée par les sources non-scellées et scellées associées à leurs contrôles.

## Le + métier :

Les notions abordées pourront être modulées selon les acquis des stagiaires

## Contenu

### Introduction

### La réglementation liée aux sources non-scellées

### Les installations et équipements

### La situation d'urgence

### Les dossiers de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation ASN

### Exercices et mise en application Source non-scellées portant sur :

- Des calculs de débit de dose et mise en œuvre des protections associées (temps, écran, distance)
- Evaluation des risques (Arrêté du 15 mai 2006 modifié par l'Arrêté du 28/01/2020)
- Définition et délimitation des zones réglementées
- Définition et mise en place de la surveillance dosimétriques
- Définition de contrainte de dose
- Mise en œuvre des vérifications de radioprotection et des matériels de mesures – sources non scellées (Arrêtés du 23 octobre 2020 et du 23/07/2008)
- Analyse de l'efficacité de la mesure
- Gestion de situation accidentelle et procédure de décontamination

### L'information, la formation



### Moyens pédagogiques

- Présentation powerpoint
- Vidéos
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

### Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances individuelle  
partie théorique : épreuve écrite sous forme  
de QCM complétée de questions à réponses  
ouvertes et courtes (90 minutes : évaluation  
adaptée en fonction des types de sources  
de rayonnements)

Evaluation des connaissances partie  
appliquée : Une épreuve orale intégrant 1,5  
heure de travail collectif d'analyse de cas  
pratiques et un entretien individuel d'au  
minimum 15 mn

Documents remis :

- certificat de formation de personne  
compétente en radioprotection en cas de  
réussite aux évaluations théoriques et  
pratiques
- attestation d'assiduité à l'attention du  
financeur